



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 17 JANVIER 2025*

N° de la délibération : BM/NA/2025/01-01-12

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE POUR LES TACHES DE GESTION COURANTE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absents : 5

Délégations : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-sept janvier à dix-huit heures et vingt minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le onze janvier deux mille vingt-cinq.

Étaient présents (21) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGENTERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. CHERALDINI Laurent, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme JERPAN Josette, M. Didier MOUROUVIN, M. Mario ALLEAUME, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON-SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN.

Délégations (03) :

Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH

Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS

Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN

Étaient absents (05) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Elodie PITON-SERICHARD

Quorum : réalisé

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE
POUR LES TACHES DE GESTION COURANTE**

Sur la base de la délibération n° BM/HP/2020/06-03-23 en date du 5 juillet 2020 du Conseil municipal, les décisions ci-après ont été prises :

OPERATION : CIMETIERE

Marché 2023-CME-001

La collectivité a entamé les travaux d'extension du cimetière en juillet 2023.

Elle a procédé à l'affermissement des tranches optionnelles des marchés et a signé des avenants avec certaines des entreprises titulaires des marchés de travaux, pour permettre de prendre en compte les aléas relatifs à l'exécution du chantier

Titulaire : Lot n°1 – Travaux préparatoires LDTP	<i>Avenant n°3</i> : sans incidence financière Prolongation des délais du marché et fixation date de fin de chantier
Titulaire : Lot n°2 – Clôtures soutènements et talutages EDT	<i>Avenant n°2</i> : sans incidence financière Prolongation des délais du marché et fixation date de fin de chantier
Titulaire : Lot n°3 – VRD Travaux extérieurs SDTP	<i>Avenant n°1</i> : Sans incidence financière Prolongation des délais du marché et fixation date de fin de chantier <i>Avenant n°2</i> : Travaux supplémentaires Montant de l'avenant : 25 930,00€ Soit +4,18% du montant total du marché
Titulaire : Lot n°5 – Mobilier funéraire GRANIMOND	<i>Avenant n°2</i> : Travaux supplémentaires Montant de l'avenant : 7 350,00€ Soit +3,27% du montant total du marché <i>Avenant n°3</i> : sans incidence financière Prolongation des délais du marché et fixation date de fin de chantier
Titulaire : Lot n°6 – Métallerie ferronnerie METALIKA	<i>Avenant n°2</i> : sans incidence financière Prolongation des délais du marché et fixation date de fin de chantier
Titulaire : Lot n°10 – Caveaux 3 places GRANIMOND	<i>Avenant n°3</i> : Modification de faible montant Incident de chantier non imputable à l'entreprise Montant de l'avenant : 9 651,00€HT Soit +0,8% du montant total du marché <i>Avenant n°4</i> : Travaux supplémentaires Ajustement implantation des caveaux Montant de l'avenant : 72 900,00€ HT Soit +6,13% du montant total du marché <i>Avenant n°5</i> : Modification de faible montant Montant de l'avenant : 3 710,00€HT Soit +0,31% du montant du marché <i>Avenant n°6</i> : Travaux supplémentaires et prolongation de délais

	Montant de l'avenant : 81 000,00€ HT Soit +6,87% du montant du marché
Titulaire : Lot 11 – Caveaux 1 place GRANIMOND	<i>Avenant n°3</i> : Travaux supplémentaires Ajustement de l'implantation des caveaux Montant de l'avenant : 6 860,00€HT Soit +2% du montant total du marché <i>Avenant n°4</i> : sans incidence financière Prolongation des délais du marché et fixation date de fin de chantier

OPERATION : GROUPE SCOLAIRE DE CORNET

Marché 2024-CME-026

La collectivité a confié à la SPL Cœur d'Énergie, un contrat de mandat en Novembre 2024 afin de réaliser les études et travaux de construction du groupe scolaire de Cornet.
Afin de passer à la phase travaux, il était nécessaire de désigner un coordonnateur en matière de sécurité (CSPS), la commune a donc lancé une consultation en ce sens en septembre 2024.
Le marché est en cours de cession à la SPL.

Titulaire : QUALICONSULT 2, rue de l'industrie 97122 BAIE-MAHAULT	Montant du marché : 21 280,00€ HT Marché notifié le 20 décembre 2024
---	---

Marché 2024-CME-028

La collectivité a confié à la SPL Cœur d'Énergie, un contrat de mandat en Novembre 2024 afin de réaliser les études et travaux de construction du groupe scolaire de Cornet.
Afin de passer à la phase travaux, il était nécessaire de désigner un contrôleur technique, la commune a donc lancé une consultation en ce sens en octobre 2024.
Le marché est en cours de cession à la SPL.

Titulaire : ANCO Immeuble le Triangle Rue Thomas Edison prolongée 97122 BAIE-MAHAULT	Montant du marché : 36 400,00€ HT Marché notifié le 23 Décembre 2024
---	---

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, PREND ACTE, des décisions prises.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 17 Janvier 2025

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (21) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. CHERALDINI Laurent, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme JERPAN Josette, M. Didier MOUROUVIN, M. Mario ALLEAUME, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON-SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN.

Les représentés (03) : Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN

Pour expédier conforme
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20250117-BMNA2025010112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2025

Publication : 30/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

La secrétaire de séance



Elodie PITON-SERICHARD

Blaise MORNAL

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet